

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-221

SERVICE : Direction des Finances et du Contrôle de gestion

OBJET : Prêt de 1 000 000 € destiné à financer les travaux de requalification de la Plaine Tonique du Budget annexe Plaine Tonique

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°AR25-08 en date du 12 août 2025 portant délégation de fonction et de signature du Président au 6^e Vice-Président, Monsieur Walter MARTIN, dans le domaine des Finances, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment la souscription d'emprunts dans la limite des crédits prévus aux budgets ;

CONSIDÉRANT que le besoin de financement du Budget annexe Plaine Tonique s'élève à 1 000 000 € ;

CONSIDÉRANT que l'offre du 26 novembre 2025 du Crédit Agricole à un taux fixe de 3,71 % est retenue ;

DÉCIDE

DE SOUSCRIRE un prêt de 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole, présentant les caractéristiques financières suivantes :

- **Montant** : 1 000 000 €
- **Score Gissler** : 1A
- **Taux fixe** : 3,71 %
- **Durée** : 20 ans
- **Amortissement du capital** : Echéance constantes

- **Périodicité** : trimestrielle
- **Base de calcul des intérêts** : 30/360
- **Date de mise à disposition des fonds** : en une ou plusieurs fois dans les 6 mois à compter de l'édition du contrat
- **Frais de dossier** : 1 000 €
- **Commission d'engagement** : 0 €
- **Remboursement anticipé** : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 01 décembre 2025.

Pour le Président et par délégation,

Walter MARTIN
6ème Vice-Président délégué aux Finances

